

Pôle : Direction
Service : Accueil et Communication
Suivi : Marie-Christine LESCUYER
Objet : Cotisations au Centre de Gestion pour 2012
Pièce Jointe : Taux de cotisations 2012
Réf : DCC111208-007241

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des Etablissements Publics
affiliés au Centre de Gestion

Mâcon le 8 décembre 2011

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, les cotisations pour l'année 2012 fixées lors du Conseil d'Administration du 17 novembre 2011.

Cette année encore, nous avons choisi de maintenir le taux de cotisation obligatoire à 0,8 % et la cotisation additionnelle à 0,2 %, taux inchangés depuis de nombreuses années.

Le Président du Centre de Gestion et son Conseil d'Administration considèrent en effet que les budgets des collectivités, déjà impactés par la diminution des dotations d'Etat et par la hausse des charges leur incombant, ne doivent pas faire l'objet de nouvelles augmentations.

Le maintien de ces taux demandera aux agents du Centre de Gestion comme aux élus de veiller de façon rigoureuse à la diminution de nos coûts de fonctionnement. S'agissant des cotisations des missions facultatives, il a été décidé d'appliquer une augmentation de 2 % par rapport aux cotisations 2011, ce qui représente le taux d'inflation.

Cependant, certaines prestations ont fait l'objet d'une réévaluation prenant en compte le coût réel des services (commission de réforme et payes) et les contraintes externes, impact de la réforme des retraites par exemple (assurance des risques statutaires).

Enfin, toujours à l'écoute de vos demandes, nous avons opté pour une nouvelle modalité de cotisation en ce qui concerne la CNRACL. En effet, il nous a semblé plus juste de facturer la prestation selon la nature du dossier traité.

Je souhaite que ces tarifs vous aident au mieux à préparer vos budgets 2012.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Jérôme DURAIN